

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	Etaients présents :
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs M. Cordier,
	Bacqueville M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons Mme Doinel,
	Bosquentin Mme Fouquet,
	Bourg-Beaudouin M. Halot,
Présents : 37	Charleval Mme Héquet, MM. Emo, Calais
Votants : 45	Douville-sur-Andelle
	Fleury-la-Forêt M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle M. Vieillard R.,
	Flipou M. Miralès,
	Houville-en-Vexin M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay Mme Marteau,
Le : 4 avril 2025	Les Hogues Mme Bachelet,
	Letteguives
	Lilly Mme Lancien,
	Lisors M. Herbin,
	Lorleau Mme Grouchy,
Délibération affichée	Lyons-la-Forêt M. Baldari,
Le :	Ménesqueville M. Cahagne,
	Perriers-sur-Andelle MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre Mme Lavigne,
	Radepont M. Minier,
	Renneville M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure M. Béharel,
	Touffreville Mme Malhaire,
	Val d'Orger MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare M. Bézirard,
	Vascoeuil

Absents : M. Gavelle, Mme Damois.

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton

Finances : Vote du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Zone d'activité de Bourg-Beaudouin »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 27 février et 17 mars 2025 ;

Après avoir donné lecture du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Zone d'activité de Bourg-Beaudouin » ;

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- approuve le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Zone d'activité de Bourg-Beaudouin » ;
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 027-200070142-20250410-31_2025-BF



Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT

Le Président



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.